

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Suzanne RYVERS, *Conseillère-Présidente* ;  
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;  
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Francesco IAMMARINO, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, *Échevin(e)s* ;  
Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Agnès VERMEIREN, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Estela COSTA, Lesia RADELICKI, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, Grégoire Kabasele, Laurent Scheid, Mélanie VERROKEN, *Conseillers(ères)* ;  
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Mohssin EL GHABRI, Elisa SACCO, Christine WAIGNEIN, Fabrice MPORANA, Michel LIBOUTON, *Conseillers(ères)*.

**Séance du 28.10.21**

---

**#Objet : Finances. Budget de l'exercice 2021 - Modifications n° 3 et 4. Approbation. #**

---

Séance publique

**Gestion budgétaire**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la délibération du Conseil Communal du 1 avril 2021 arrêtant le budget communal de l'exercice 2021 devenue exécutoire par expiration du délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer ;

Vu la délibération du Conseil communal du 24.06.2021 arrêtant les modifications 1 et 2 du budget communal de l'exercice 2021 devenue exécutoire par arrêté ministériel du 12.08.2021 ;

Vu les articles 1-3°, 12, 15 et 16 de l'arrêté royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale tel que modifié ;

Vu plus précisément les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal précité soumettant les modifications budgétaires aux mêmes procédures que celles applicables au budget ;

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment les articles 252, 255 et 259 et suivants ;

Vu l'ordonnance du 23 juin 2016 modifiant l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998, relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 septembre 2016 ;

Vu la circulaire du 24 août 1998 relative à l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la circulaire du 8 septembre 2016 relative à la réforme de la tutelle administrative ;

Vu la circulaire du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2020 relative à l'élaboration des budgets de l'exercice 2021 ;

Vu les instructions complémentaires du 30 octobre 2020 à la circulaire du 27 juillet 2020 relative à l'élaboration des budgets de l'exercice 2021 ;

Considérant la nécessité de modifier le budget de l'exercice 2021 dans le but de permettre l'inscription, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, des crédits relatifs à diverses opérations particulières dont les principales sont les suivantes :

### **Service ordinaire**

Les principaux mouvements inscrits au service ordinaire :

#### **a) Recettes :**

- Contrat de rénovation urbaine : constitution complémentaire de 60% du fonds de subside ordinaire (+624.591,96 EUR : recette = dépense).
- Inscription de la recette ACS plan cigogne à l'article 844/465-05/40 : +400.000,00 EUR.
- Adaptation des recettes de redevances gaz et électricité (courrier INTERFIN du 30/08/21) : + 130.891,20 EUR
- Inscription de la recette COVID-19 soutien sportif du SPRB (Circ/2021-08) : + 102.779,34 EUR.
- Inscription d'une diminution de recette de -125.000,00 EUR (impact COVID-19) concernant les documents officiels délivrés à l'Etat Civil (crédit de la dépense de transfert liée diminué de 15.000,00 EUR).
- Adaptation de la recette IPP suite au courrier du SPF du 25/06/21 : -601.261,42 EUR.

#### **b) Dépenses :**

- Adaptation des traitements des enseignants subventionnés (+620.000,00 EUR : recette = dépense) en fonction de l'évolution actuelle de ceux-ci.
- Adaptation des dépenses de transfert du Dispositif d'Accrochage Scolaire : + 150.245,10 EUR (dépenses = recettes).
- Hausse du coût de l'évacuation des déchets (conteneurs) : + 90.000,00 EUR.
- Adaptation des frais de correspondance en fonction de l'évolution actuelle de ceux-ci : -100.000,00 EUR.
- Intégration partielle du solde du boni du compte 2020 du CPAS suite à leur MB1 : -213.018,01 EUR

### **Service extraordinaire**

Les principaux mouvements inscrits au service extraordinaire :

#### **a) Augmentations :**

- Commissariat Bréart. Remise état de la façade : 810.000,00 EUR ;
- Projet CUBE. Travaux d'aménagement du bâtiment sis rue de Hollande 49 : 500.000,00 EUR ;
- P. Pan. Mise en conformité des installations électriques et ventilation et aménagement des espaces communs : 100.000,00 EUR ;
- Informatique. Achat matériel informatique (dont Gestion Electronique des Documents) : 91.641,48 EUR ;

#### **b) Diminutions :**

- Ulenspiegel. Réaménagement des locaux, de la cuisine incendie et modernisation alarme incendie : 780.000,00 EUR
- Implémentation logiciel RH : 557.000,00 EUR
- J.J. Michel. Remplacement du chauffage : 500.000,00 EUR
- CQ Parvis-Morichar. Balade Saint-gilloise/aménagement paysager des espaces publics : 327.000,00 EUR
- Prévention. Report sur 2022 des projets initiés dans le cadre de la convention « Lisa » : 290.000,00 EUR
- CQ Parvis-Morichar. Aménagement de la place Marie Janson : 191.407,35 EUR
- Ecole Nouvelle. Remplacement de conduits de chauffage et eau du bâtiment : 150.000,00 EUR

#### **c) Autres mouvements :**

- Contrat de Rénovation Urbaine, avenue du Roi. Constitution du fonds de subsides (complément ED 20798/2018) : 3.326.255,28 EUR
- Non-valeurs de subsides d'investissement en capital de l'autorité supérieure : 787.863,24 EUR
- Mise en réserve sur le FRE - F.060 AUTOFIN : Belfius Banque. Réaffectation soldes d'emprunts non-utilisés : 118.118,19 EUR.

Considérant que postérieurement à la Commission d'avis du 07.10.2021, le Collège des Bourgmestres et Echevins a proposé d'apporter les dernières modifications suivantes (impact nul sur les résultats) :

- o • Octroi d'un éco-chèque de 250 EUR à l'ensemble du personnel communal :
- Dépenses subsidiées par l'ONE :
- +34.610 EUR en dépenses de personnel aux crèches en fonction du nombre d'ETP concernés ;

- +692,20 EUR en dépenses de fonctionnement concernant les 2% de frais de gestion afférents à l'émission des éco-chèques ;
- +35.302,20 EUR en recette de transfert, recette correspondant au total des dépenses ci-dessus comme le prévoit le courrier de l'ONE du 6 septembre.
  
- Dépenses non subsidiées et prises en charge par la commune :
  - +207.040 EUR en dépenses de personnel ;
  - +4.140,80 EUR en dépenses de fonctionnement concernant les 2% de frais de gestion afférents à l'émission des éco-chèques.
  
- • Attribution d'un subside exceptionnel COVID-19 à l'ALE : dépense de 75.000 EUR.
- • Prise en charge des frais de personnel de projet Proxy par le CPAS dans le cadre du subside COVID personnel/fonctionnement SPP-IS : recette de 40.000 EUR.

Autres mouvements inscrits en dépenses au service ordinaire :

- • Adaptation de la dotation du CPAS suite à la modification budgétaire n°2 du CPAS approuvée par le Conseil de l'Action sociale du 7 octobre : -171.959 EUR.
- • Réestimation des charges financières des emprunts : -45.300 EUR.
- • Adaptation des montants de dépenses de non-valeurs budgétisés : -28.921,80 EUR.

DECIDE :

1. D'arrêter les modifications 3 et 4 du budget de l'exercice 2021, tel qu'annexées au dossier et qui se clôturent comme suit :
2. De soumettre la présente délibération à l'approbation de l'autorité de tutelle.

30 votants : 24 votes positifs, 6 abstentions.

*Abstentions : Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Mélanie VERROKEN.*

*2 annexes*

*Budget 2021 - Modifications n° 3 et 4.pdf, Begroting 2021 - Wijzigingen nrs 3 & 4.pdf*

Le Secrétaire communal,

L'Échevin(e) délégué(e),

Laurent PAMPFER

Jean SPINETTE